

La protection des actifs immatériels dans l'univers numérique

PLAN DU CHAPITRE

- ▶ 1 • Repérer les enjeux de la protection des actifs immatériels pour l'entreprise
- ▶ 2 • Identifier pour l'entreprise les modalités juridiques de protection des actifs immatériels

LA COMPÉTENCE ATTENDUE

- Identifier pour l'entreprise les modalités juridiques de protection des actifs immatériels.

LE SAVOIR ASSOCIÉ

La protection des actifs immatériels : droit d'auteur et droits d'utilisation des services et des applications

Les enjeux de la transformation digitale

Aujourd'hui, la transformation digitale est une étape incontournable en BtoB [*business to business*] comme en BtoC [*business to consumer*]. Si elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité des entreprises, injecter de la nouvelle technologie n'est pas une tâche évidente. Cela signifie qu'il est essentiel de modifier son organisation interne et sa culture d'entreprise, afin de créer de la valeur autrement pour assurer sa mutation. [...] [Les grandes marques de renom] ont saisi l'opportunité du tournant numérique en repositionnant leur business model dans un contexte digital.



Starbucks, la référence du café américain digitalisée pour améliorer l'expérience client

Enseigne commerciale initialement spécialisée dans le café en grains, Starbucks est rapidement devenu la référence en la matière dans le monde. Si l'entreprise vend exclusivement sa propre marque de café, elle distribue aussi du thé, des boissons, des pâtisseries ou encore des machines à café.

Pour améliorer l'expérience client en boutique, Starbucks a investi dans l'intelligence artificielle. L'entreprise revendique une stratégie digitale afin d'étendre ses enseignes physiques à sa clientèle, sans pour autant, bien entendu, détériorer l'expérience en magasin. Application mobile pour passer les commandes et récupérer ses produits directement dans une boutique Starbucks sélectionnée, automatisation de certaines tâches manuelles pour gagner en réactivité (notamment concernant les inventaires), l'enseigne souhaite permettre à ses collaborateurs de consacrer davantage de temps à la clientèle. Elle a su associer des outils entre eux pour faire communiquer la donnée et en tirer le meilleur parti. Un rapport "*human first*" largement revendiqué par l'enseigne pour un personnel plus disponible pour les clients grâce aux nouvelles technologies issues du digital. En se basant sur une étude comportementale précise de sa clientèle, Starbucks vise juste. Elle a réussi à identifier un véritable potentiel pour améliorer l'expérience client, et donc, augmenter son chiffre d'affaires (plus de 90 millions de transactions par semaine via ses 25 000 boutiques à travers le monde !).

go.sellsy.com, 31 mars 2021.

-
1. Expliquez ce qu'est la « digitalisation » à partir de l'exemple de Starbucks.
 2. Quels sont les enjeux pour l'entreprise de procéder à sa transformation digitale ?
 3. Quels sont les outils numériques utilisés par les entreprises que vous connaissez ?



L'HISTOIRE DE L'ENTREPRISE
DELFINGEN À TRAVERS
LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES



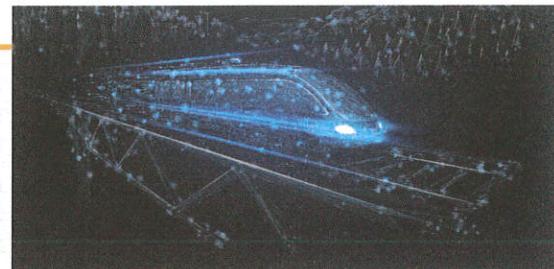
Vidéo
liennathan.fr/a3g2q8

Repérer les enjeux de la protection des actifs immatériels pour l'entreprise

A Le contenu du patrimoine immatériel de l'entreprise

DOC. 1 SNCF : Adieu oui.sncf, bonjour sncf-connect.com

L'extension « sncf » n'aura pas duré longtemps : moins de quatre ans. L'annonce avait été faite en décembre 2017, créant la surprise : le site historique, voyages-sncf.com changeait alors de nom pour devenir oui.sncf. [...] Le 7 décembre 2021, soit moins de quatre ans après ce premier changement, c'est le retour de l'extension en.com qui est annoncé pour début 2022. [Depuis] janvier 2022 le site oui.sncf [n'existe] plus et il [faut] se connecter sur le nouveau : sncf-connect.com. Mais le changement est naturellement plus poussé que cela : c'est un véritable nouvel environnement qui est créé. [...]



economie-matin.fr, 8 décembre 2021.

DOC. 2 SNCF Connect, nouveau site et nouvelle app



L'opérateur simplifie enfin son offre digitale avec un point d'entrée unique pour l'information, l'achat de billets et l'après-voyage. [...] Un pari ambitieux. Car jusqu'ici, il fallait savoir jongler entre les différents canaux digitaux du groupe pour préparer son voyage : entre le site de la maison mère SNCF.com, l'assistant SNCF pour établir son itinéraire, l'appli TGV pro pour modifier son billet professionnel, celui de oui.sncf ou des TGV low cost Ouigo...

Désormais, la fusion entre l'appli oui.sncf et l'assistant SNCF permet de regrouper sur une seule interface aussi bien la recherche d'itinéraires du premier au dernier kilomètre, l'achat de billets, les abonnements, l'information voyageurs en temps réel que les échanges et annulations. Si vous avez plusieurs cartes de réduction, le site affiche désormais les différents tarifs correspondants. Pour les échanges et remboursements, il est enfin possible de ne payer que la seule différence

tarifaire, sans être obligé de se faire rembourser son premier billet pour en émettre un nouveau. Bref, une grosse révolution pour le groupe ferroviaire également leader du e-commerce français.

Les enjeux ? Accélérer une transition numérique déjà bien entamée et résister à la concurrence qui démarre dans les voyages en train. La billetterie oui.sncf compte 450 millions de visites par an, dont deux tiers sur l'application, et 11 millions de clients actifs (des clients ayant acheté au moins un billet au cours de l'année écoulée). Entre 65 à 70 % des ventes TGV et Intercités sont achetés sur la plateforme, une progression de 10 points en deux ans. Quant à l'application Assistant SNCF, elle a été téléchargée à 16 millions de reprises et sert chaque jour à calculer un million d'itinéraires. [...] L'offre devrait pouvoir s'améliorer petit à petit, notamment pour les moyens de paiement, en intégrant les chèques vacances et en proposant de nouvelles offres de proximité, comme les trajets en bus.

Pauline Damour, Challenges, 25 janvier 2022.

DOC. 3 Site Internet, nom de domaine, application mobile et logiciel

Un **nom de domaine** est une adresse sur le web qui permet d'accéder à un site.

Un **site Internet** (ou site web) est un ensemble de pages Web liées entre elles, contenant des fichiers, documents, images...

Un **logiciel** est un programme informatique exécuté par un ordinateur et utilisant des données pour permettre à l'ordinateur d'assurer une tâche, une fonction.

Une **application mobile** est un logiciel téléchargeable sur smartphone ou tablette.

QUE SE PASSE-T-IL QUAND ON ACCÈDE À UN SITE INTERNET ?



Vidéo
liennathan.fr/5ir4t5

1. Distinguez le site Internet et le nom de domaine de la SNCF.
2. Expliquez en quoi SNCF Connect est à la fois un site Internet, un logiciel et une application mobile.
3. Quels sont les enjeux, pour la SNCF, de procéder à cette révolution digitale ?



DOC.4 Les bases de données (databases)

Base de données : qu'est-ce que c'est ?

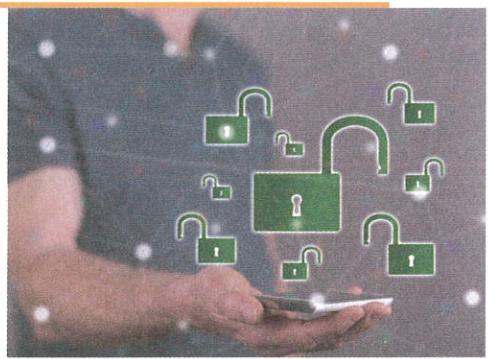
Les bases de données informatiques sont utilisées dans un grand nombre d'entreprises pour stocker, organiser et analyser les données. [...] Une base de données [...] est une collection d'informations organisées afin d'être facilement consultables, gérables et mises à jour. Au sein d'une database, les données sont organisées en lignes, colonnes et tableaux. Elles sont indexées afin de pouvoir facilement trouver les informations recherchées à l'aide d'un logiciel informatique. [...] Les bases de données sont utilisées par de nombreuses entreprises dans toutes les industries. Elles sont notamment utilisées par les compagnies aériennes pour gérer les réservations. [...]

www.lebigdata.fr

L'open data (ou « données ouvertes ») sont des données diffusées par des acteurs publics ou privés, qui sont accessibles et exploitables par tout le monde.

Le site open data de la SNCF fait peau neuve

En ligne depuis début octobre [2020], le nouveau site open data SNCF propose une interface simplifiée et plus esthétique, pour mieux répondre aux besoins de ses 50 000 utilisateurs mensuels [...] [dont] des développeurs en quête de datas pour alimenter leurs applications. [...] Le site mentionne d'ailleurs quelques exemples d'usages de données : DataSnack#9, qui analyse la fréquentation des gares bretonnes sur une année, ou encore le Bureau des horaires qui réunit toutes les informations sur les départs et arrivées en France et en Europe. [...] [Les] jeux de données les plus téléchargés sont les horaires théoriques des trains pour toutes les activités, la disponibilité des places dans les TGV max, les objets trouvés en temps réel et la localisation des passages à niveau.



www.sncf.com, 6 octobre 2020.

- 4. Retrouvez les trois éléments constitutifs d'une base de données.
- 5. Repérez les avantages de l'open data recherchés par la SNCF.

B Le besoin de protection des actifs immatériels de l'entreprise

DOC.5 Les différentes menaces informatiques qui visent les entreprises



[...] Selon le baromètre établi par le FIC (Forum International de la Cybersécurité), les entreprises publiques et privées ont été largement ciblées par les organisations pirates, engendrant des violations de données en hausse de 20 % en 2020. [...]

Les *ransomwares* [...] C'est la version numérique du racket : les données de l'entreprise sont prises en otage par un pirate. Le principe de cette infection est le suivant : caché dans une pièce jointe, un programme malveillant chiffre (on dit par erreur « crypte ») les documents stockés dans l'ordinateur qui a été le premier infecté. Mais en quelques secondes, tous les fichiers partagés par les différents collaborateurs sont également bloqués. Impossible de les ouvrir, sauf si l'on paie une rançon [...]

Le *phishing* ou l'hameçonnage. Tout le monde connaît ces emails usurpant l'identité d'une entreprise privée ou d'une administration. Mais les cybercriminels ont beaucoup d'imagination pour concevoir de faux courriers avec le logo officiel. On peut facilement tomber dans ce piège. Ce sont alors des mots de passe qui sont récupérés ou l'installation de programmes malveillants qui s'exécutent avec le « consentement » de l'utilisateur. [...]

La fuite de données. Elle peut être due à l'infiltration du réseau informatique par un pirate. Mais elle peut aussi provenir d'un salarié de l'entreprise. [...]

L'attaque DDos va consister à demander [à des milliers d'ordinateurs infectés] de se connecter ou d'envoyer des données en même temps vers une cible. Croulant sous les demandes de connexion ou inondée par des Gigabit/s de données, cette cible devient en quelques secondes inaccessible pour tous les internautes.

www.sfr.business.fr, 2 septembre 2021.

- 6. Distinguez les menaces liées à la transformation numérique des entreprises.
- 7. Expliquez les risques encourus par les entreprises victimes de ces pratiques.

DOC. 6 NFT : la marketplace Rarible prise d'assaut par les hackers

Un NFT ou jeton non fongible désigne des données stockées sur une blockchain de cryptomonnaie dotée d'un certificat numérique signé. Chaque NFT est unique et impossible à copier. L'année dernière, les NFT ont attiré l'attention du grand public grâce à la vente d'art numérique sur des sites web comme Rarible et OpenSea qui comptent parmi les plus populaires. [...]

Selon un rapport de Bolster, une société de cybersécurité et de protection contre la fraude, les hackers utilisent des noms de domaine de typosquattage qui usurpent l'identité Rarible.com pour leur attaque. [Rarible.com par exemple est un domaine de typosquattage qui cible la plateforme Rarible]. En naviguant sur le site pirate, les visiteurs sont victimes d'escroqueries, sont amenés à télécharger des logiciels malveillants et d'autres contenus indésirables, etc. [...]

www.lebigdata.fr, 20 avril 2021.



DOC. 7 Les dangers du *typosquatting*



[...] [Les] individus qui pratiquent le *typosquatting* font l'acquisition d'un nom de domaine ressemblant à s'y méprendre à celui d'un autre nom de domaine disposant d'une certaine notoriété, comme celui d'une grande entreprise ou même de l'État. Cette similarité induit ainsi en erreur les personnes qui effectuent une recherche, de sorte à permettre aux pirates informatiques d'en obtenir des données à caractère personnel comme des identifiants de connexion.

Les auteurs de ce dispositif peuvent également être motivés par la possibilité qu'offre le *typosquatting* d'augmenter considérablement le nombre de visiteurs sur leur site Internet, et ce en bénéficiant simplement

de la renommée du nom de domaine qu'ils imitent. Les instigateurs du *typosquatting* peuvent ainsi tirer partie de la forte visibilité de leur site en monnayant la présence de banderoles publicitaires sur le site ou en y proposant des produits ou services concurrents à ceux du site original. Dans certains cas de figure, le *typosquatting* est motivé par la volonté d'infecter l'appareil de l'utilisateur par un logiciel malveillant, ou même de participer à la détérioration planifiée de l'image d'une marque.

Ce procédé peut prendre plusieurs formes, à commencer par l'utilisation d'un même terme rédigé de manière différente. Le *typosquatting* peut également consister en une faute orthographique, une homonymie ou encore en une autre extension.

Me Julien Ayoun, www.legavox.fr, 12 septembre 2020.

- 8. À partir de l'exemple de Rarible, expliquez ce qu'est le *typosquatting*.
- 9. Listez les risques de cette pratique pour les entreprises et les internautes.
- 10. Expliquez l'intérêt de cette pratique pour le *typosquatteur*.

APPLICATION AU CAS

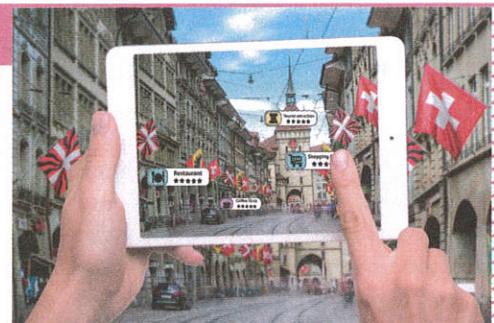
AIRBNB

Airbnb, véritable *digital native*, a intégré le numérique au cœur de son modèle de croissance.

DOC. Airbnb va proposer de la réalité virtuelle pour ses logements

[...] Airbnb fait constamment évoluer les services qu'elle propose. [...] La plateforme a fait l'acquisition de la société Resy, un service qui permet de faire des réservations de restaurants. Petit à petit, Airbnb révolutionne l'expérience de voyage pour retirer toutes les petites contraintes. [...] La plateforme a aussi des projets pour la réalité augmentée. L'idée serait d'apporter des informations contextuelles grâce à une reconnaissance de l'environnement du voyageur. Cela lui permet d'être orienté vers un lieu à voir, ou un établissement à fréquenter. Aussi, dans un logement, cela pourrait être utilisé comme une application de tutoriel pour comprendre comment fonctionne le thermostat ou un autre appareil de la maison.

V. Blanchot, siecledigital.fr.



- 1. Quels sont les actifs immatériels utilisés par Airbnb dans sa stratégie digitale ?
- 2. Quel est l'intérêt, pour Airbnb, de faire évoluer ses services numériques ?

Identifier pour l'entreprise les modalités juridiques de protection des actifs immatériels

A La protection des sites Internet et des logiciels

DOC.8 Le droit d'auteur, droit de propriété intellectuelle

Le droit d'auteur protège les œuvres littéraires, les créations musicales, graphiques et plastiques, mais aussi les logiciels, les [sites Internet] [...].

Attention : le droit d'auteur ne protège pas les idées ou les concepts.

Intérêts

Le droit d'auteur s'acquiert sans formalités, du fait même de la création de l'œuvre. Votre création [à condition d'être originale] est donc protégée à partir du jour où vous l'avez réalisée [...].

Pour garder la preuve de la date d'une création numérique et assurer sa conservation, il est possible de l'enregistrer auprès de l'Agence pour la protection des programmes (APP).

Vous bénéficiez sur votre œuvre de deux types de prérogatives :

- de **droits « moraux »** qui vous protègent en tant qu'auteur. Vous pouvez ainsi vous opposer à une divulgation de votre œuvre qui serait faite sans votre consentement, à une utilisation qui dénaturerait votre œuvre ou encore revendiquer que votre nom soit mentionné. Ce droit moral est perpétuel et vous ne pouvez pas le céder ;
- de **droits « patrimoniaux »** qui vous permettent d'interdire ou d'autoriser l'utilisation de votre œuvre et de percevoir, dans ce cas, une rémunération en contrepartie.

www.inpi.fr



- 1. Quelles prérogatives sont reconnues, grâce au droit d'auteur, aux créateurs de logiciels et de sites Internet ?
2. Le dépôt d'un logiciel ou d'un site web auprès de l'Agence pour la protection des programmes est-il obligatoire pour obtenir la protection par le droit d'auteur ?

DOC.9 Plus de 3 millions d'euros pour contrefaçon de codes sources et concurrence déloyale

Dans cette affaire, qui interpelle au regard de l'importance de la sanction, la société GENERIX, qui a absorbé la société INFOLOG, a développé un logiciel GCS WMS pour la gestion des entrepôts et notamment ceux de la grande distribution.

Le responsable du support d'INFOLOG (devenue GENERIX) a quitté cette société pour créer sa propre société ACSEP en 2011, dont l'activité principale réside dans la fourniture de prestations dans le même domaine que celle de son ancien employeur. Par la suite, d'autres employés de la société GENERIX ont quitté celle-ci pour rejoindre la société ACSEP, et certains clients de la société GENERIX ont cessé leur collaboration pour se tourner vers ACSEP. Par ailleurs, la société GENERIX a eu connaissance du fait que la société ACSEP était en possession des codes sources, pourtant confidentiels, du logiciel GCS WMS. [...]

clairmont-novus.law

Le 23 septembre 2021, le Tribunal judiciaire de Marseille a condamné la société ACSEP et certains des anciens salariés sur les fondements de la contrefaçon du logiciel et de la concurrence déloyale pour débauchage massif d'anciens salariés, ayant conduit à une désorganisation de la société GENERIX. La société ACSEP est ainsi condamnée à plus de 3 millions d'euros pour indemniser les préjudices causés à GENERIX. Le tribunal ordonne également la cessation de toute reproduction et utilisation du logiciel.

La contrefaçon de logiciel peut également être punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

- 3. Quelles sont les deux actions en justice qui permettent de protéger le droit d'auteur ?
4. Quelles sanctions peuvent être prononcées contre la personne qui a violé un droit d'auteur ?

DOC. 10 La guerre des sites de ventes privées se joue devant les tribunaux

[Vente-Privée.com] doit [...] se battre en justice pour tenter de protéger son site Internet et sa marque, comme l'illustre un arrêt de la cour d'appel de Versailles du 2 juillet 2013, qui opposait Vente-Privée.com à la société PMC Distribution, qui exploitait le site « Club-Privé.fr » depuis 2005. Dans ce litige, Vente-Privée.com reprochait à PMC Distribution d'avoir reproduit, pour les besoins d'une activité concurrente, l'architecture de son site Internet. [...] Le site « Club-Privé.fr » utilisait en effet certains éléments caractéristiques de son concurrent, à savoir une dominante de couleurs rose et noire, des rubriques avec de mêmes intitulés et dans le même ordre, une illustration relevant également de la thématique de la nature, ainsi qu'une structure de site globalement identique. Selon les juges, « la combinaison originale des caractéristiques de la page d'accueil du site Internet de la société Vente-Privée.com a été reprise sur la page d'accueil de la société Club-Privé, selon la même disposition, révélant une impression d'ensemble similaire ». PMC Distribution a donc été condamnée pour contrefaçon de droit d'auteur.

www.journaldunet.com

- 5. Que reprochait Vente-Privée.com à la société PMC Distribution ?
- 6. Sur quel fondement les juges ont-ils condamné la société PMC Distribution ?

B La protection des noms de domaine

DOC. 11 La réservation d'un nom de domaine

Le nom de domaine (par exemple, <https://editions.nathan.fr>) permet d'accéder à une page web. Pour protéger un nom de domaine en « .fr », il faut le réserver auprès d'un bureau d'enregistrement accrédité par l'Association française pour le nommage Internet en coopération [AFNIC]. C'est la règle du « premier arrivé, premier servi » qui s'applique : le nom de domaine est reconnu au premier qui le réserve. Toutefois, il faut vérifier avant qu'il est disponible pour éviter les conflits.

Le titulaire du nom de domaine réservé peut alors intenter une action en concurrence déloyale en cas d'utilisation par un tiers (un concurrent, par exemple). Mais le nom de domaine n'est pas un titre de propriété industrielle : il n'est donc pas possible d'agir sur le fondement de la contrefaçon, sauf si on l'a enregistré comme marque.



La **marque** (signe d'une entreprise qui lui permet de se différencier des autres) confère un monopole de 10 ans renouvelable.

- 7. Comment protéger son nom de domaine ?
- 8. Peut-on librement choisir un nom de domaine ?
- 9. De quelle protection bénéficie un nom de domaine réservé ? Quel est alors l'intérêt de l'enregistrer également comme une marque ?

DOC. 12 On ne peut pas typosquatter les noms de domaine de l'État

SYRELI est une procédure non judiciaire, qui permet d'obtenir la suppression ou le transfert d'un nom de domaine.fr auprès de l'AFNIC

de l'Éducation nationale [...]. Ce nom de domaine était donc susceptible de tromper les internautes. [...] La mission APIE a alors introduit une procédure de résolution des litiges relatifs aux noms de domaine (dite « procédure Syreli ») auprès de l'AFNIC, l'office d'enregistrement du .fr, pour solliciter la suppression du nom de domaine [...]

www.economie.gouv.fr, septembre 2021.

La mission APIE [service de l'État chargé de promouvoir une gestion optimisée des actifs immatériels publics] a été sollicitée [...] pour obtenir la suppression du nom de domaine <vacances-scolaires-gouv.fr>, imitant l'extension <.gouv.fr> strictement réservée aux services de l'État. Enregistré par un tiers, ce nom de domaine donnait accès à un site d'informations relatives aux calendriers des vacances scolaires et jours fériés reprenant la présentation graphique de la page du site officiel du ministère





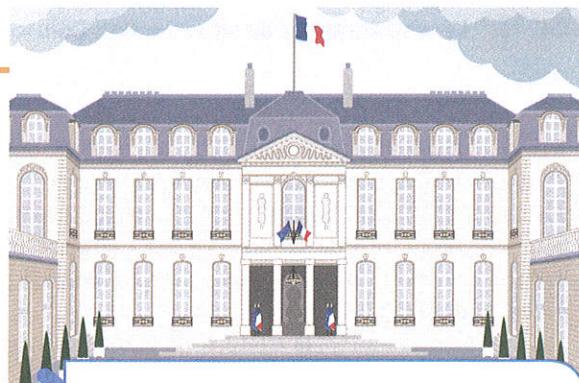
DOC. 13 Le cybersquatting du nom d'un Président de la République

Emmanuel Macron [...] a demandé à récupérer deux noms de domaine à l'intitulé transparent [réservés par des tiers] : macron-2022.fr et macron2022.fr, [par la procédure SYRELI] auprès de l'AFNIC. [...]

Les deux noms de domaine « macron2022.fr » ont ainsi été transférés à Emmanuel Macron par décision de l'AFNIC. [...] : « [L'AFNIC] a considéré que [...] l'enregistrement du nom de domaine qui associe le nom d'une personnalité publique et l'année d'une prochaine échéance électorale, pouvait être considéré comme un acte de mauvaise foi du Titulaire. »

[...] Il arrive en effet que des particuliers ou entreprises déposent des noms de domaine en rapport avec des personnalités publiques, parfois en amont d'élections. Il peut s'agir d'une démarche citoyenne (protéger un nom de domaine pour éviter qu'il ne tombe dans de mauvaises mains), mais aussi, souvent, de cybersquatting, une pratique qui vise à s'approprier une URL [nom de domaine] dans l'espoir de se la faire racheter pour une somme non négligeable.

À propos d'une décision de l'AFNIC,
www.numerama.com, 28 décembre 2021.



➤ 10. À partir de ces deux affaires, distinguez typosquatting et cybersquatting et leur intérêt respectif pour les auteurs de ces pratiques.

11. Les demandeurs ont-ils dû agir en justice ?

12. Expliquez pourquoi les demandeurs ont obtenu gain de cause dans chacune de ces affaires.

PEUT-ON LANCER
UNE MARQUE SANS AVOIR
LE .COM



Vidéo
liennathan.fr/g6k24p

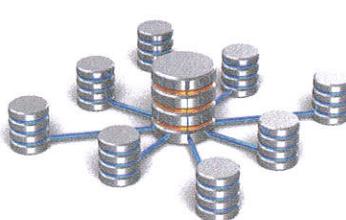
C La protection des bases de données

DOC. 14 Comment protéger une base de données ?

[...] Le développement considérable de la quantité de données nécessite qu'elles soient ordonnées afin d'être facilement consultables et mises à jour. Mais peut-on protéger une base de données ?

Quels sont les éléments protégeables ?

- **La donnée.** Elle n'est pas protégée en principe car il s'agit généralement d'une information brute. Il peut en aller différemment si la donnée est une œuvre de l'esprit originale (image ou photographie, par exemple), protégée par le droit d'auteur.



- **La structure / l'architecture de la base de données.** Elle est protégeable par le droit d'auteur sous réserve d'originalité qui peut se manifester dans le choix ou la disposition des matières, dans les règles d'organisation de celle-ci. [...]

• La protection du « contenu informationnel » par le droit du producteur de base de données. Ce droit « sui generis » [c'est-à-dire spécifique, particulier] [...] a vocation à lutter contre le pillage des bases de données et permet d'assurer un retour sur investissement au producteur qui prend le risque de financer les coûts de collecte et de traitement de cette matière première que constituent les données. [...]

Le producteur peut interdire :

- l'extraction ou la réutilisation d'une partie substantielle du contenu de cette base ;
- l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles, dès lors que les emprunts excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base. [...]

Éditions Francis Lefebvre, 18 octobre 2018.

- 13. Identifiez les différents éléments d'une base de données qui sont protégés.
14. Quelles prérogatives sont conférées par le droit d'auteur sur l'architecture de la base de données ?
15. Comment est protégé le contenu de la base de données ?

DOC.15 Le web scraping du site «Le Bon Coin» par «Entre particuliers»

À l'origine du litige, l'extraction systématique, par entreparticuliers.com, des données contenues dans la base de données immobilières du site leboncoin.fr. Plusieurs utilisateurs de ce site s'en sont plaints. La société LBC [Le Bon Coin] a ainsi assigné en 2017 son concurrent afin de faire cesser ces pratiques, sur le fondement du droit *sui generis* des producteurs de bases de données [...].

Le 1^{er} septembre 2017, le tribunal de grande instance de Paris condamne entreparticuliers.com [...]

La Cour d'appel, saisie par la société entreparticuliers.com, confirme la qualification de base de données du site leboncoin.fr et la qualité de producteur de la

Le web scraping consiste à extraire des informations, textes ou données de sites internet pour les réutiliser.

société LBC, ainsi que les mesures de réparation prononcées par le tribunal [20 000 € de dommages-intérêts].

[...] En revanche, la Cour d'appel retient que les données extraites et réutilisées par entreparticuliers.com étaient bien qualitativement substantielles, en considérant que les données étaient contenues dans une «sous-base» de données du site leboncoin.fr, à savoir la catégorie immobilière, et sur la base d'une large série de documents comptables et techniques justifiant de ses investissements financiers, matériels et humains, présentés par la société LBC en appel. La cour d'appel établit ainsi l'évaluation du préjudice financier de la société LBC à 50 000 euros.

À propos de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 février 2021, www.uggc.com.



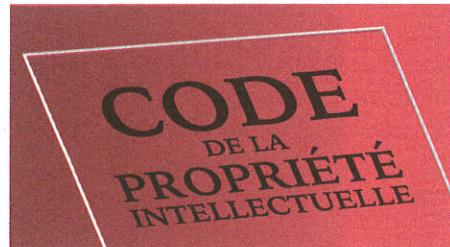
➤ 16. Pourquoi Le Bon Coin a-t-il agi en justice contre la société Entreparticuliers.com ?

17. Le litige portait-il sur une atteinte à l'architecture de la base de données ou à son contenu ?

18. Pourquoi la Cour d'appel a-t-elle condamné la société Entreparticuliers.com ?

D La création d'actifs immatériels par les salariés

DOC.16 Crédit d'un salarié: qu'en est-il du droit d'auteur ?



peuvent se poser: qui est titulaire des droits patrimoniaux ? Le droit d'auteur est-il applicable lorsqu'on est salarié par une entreprise ? [...]

Selon le Code de la propriété intellectuelle, le salarié d'une entreprise conserve son droit d'auteur sur les œuvres qu'il a créées dans le cadre de son travail. Le contrat de travail ne modifie pas ce droit inaliénable. [...]

Lorsqu'un salarié crée quelque chose en entreprise, que ce soit une base de données, un logiciel, [un travail de] recherche, un site Internet..., plusieurs questions

Dans certaines situations, il existe cependant des exceptions à cette règle :

- Dans le cas d'un logiciel: si l'œuvre est un logiciel réalisé pendant les heures de travail du salarié et entre dans le cadre de l'activité de l'employeur, les droits sont cédés à l'employeur. [...]
- Le salarié cède ses droits: le salarié peut tout à fait choisir de céder ses droits d'auteur à son employeur pour une œuvre qu'il a réalisée [...]. Le salarié peut céder ses droits à titre gratuit, mais peut également négocier une rémunération, en plus de son salaire, pour la cession de ces droits. [...] Les droits moraux ne peuvent être cédés en aucun cas, seuls les droits patrimoniaux sont cessibles. [...]

INPI / APP / Avocats Picovschi, d'après www.filecys.fr,
25 avril 2018.

Article L.113-1 du Code de la propriété intellectuelle :
« La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée. »

➤ 19. Pourquoi le droit d'auteur est-il en principe reconnu au salarié qui a produit une création numérique dans le cadre de son activité professionnelle ?

20. La solution est-elle identique en matière de logiciels ?

21. Le salarié peut-il céder à son employeur l'intégralité de son droit d'auteur ?

DOC. 17 Le salarié créateur de logiciel

[...] Traditionnellement, le droit d'auteur appartient au seul créateur de l'œuvre, et ce quand bien même l'auteur est salarié et réalise la création protégée dans le cadre et en exécution de son contrat de travail. La situation est cependant bien différente s'agissant des logiciels. En effet, le Code de la propriété intellectuelle prévoit que les droits sur les logiciels sont dévolus automatiquement à l'employeur [...], seul habilité à exercer ces droits sans qu'il soit nécessaire d'organiser contractuellement le transfert de droit et ce en application de la loi. [...] Le logiciel doit avoir été créé postérieurement à la conclusion du contrat de travail. [...]

Ce régime exceptionnel autorise l'employeur à bénéficier des droits patrimoniaux sur le logiciel. En revanche, le salarié conserve les droits moraux. Aucune disposition ne prévoit de rémunération supplémentaire de l'employeur au profit du salarié, créateur de logiciel.

[...] Le logiciel créé par le salarié hors du cadre de sa mission reste sa propriété. L'employeur désireux d'en acquérir les droits devra

formuler une offre d'achat, que le salarié est libre d'accepter ou non. Dès lors que le logiciel a été créé hors du cadre du contrat de travail, le régime général de cession des droits d'auteur, qui prévoit que la cession des droits patrimoniaux sur le logiciel peut être totale ou partielle, a vocation à s'appliquer. Une telle cession implique qu'un accord soit trouvé sur le prix de cession.

A.-L. Villedieu et M. Ollivier, *Les Echos*, 2 août 2017.



- 22. Qu'est-ce que la dévolution des droits sur le logiciel au profit de l'employeur ?
- 23. Le salarié qui a créé un logiciel dans le cadre de son activité perd-il l'intégralité de ses droits ?
- 24. L'employeur peut-il se prévaloir de la dévolution automatique pour un logiciel créé par un salarié hors du cadre de sa mission ?

APPLICATION AU CAS

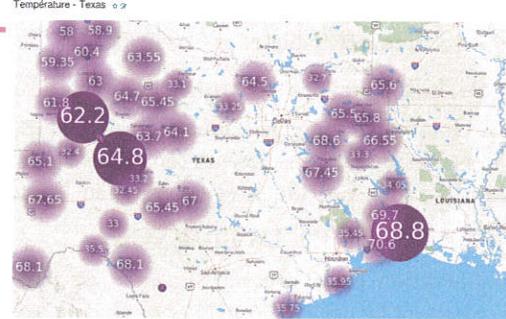
AIRBNB

Un salarié de Airbnb a créé un nouveau logiciel, Superset, qui permet d'exploiter plus facilement des bases de données pour les exploiter sous forme de graphique.

DOC. Superset, l'outil de DataViz de Airbnb

Superset est un outil développé par Airbnb. Son objectif consiste à faciliter la prise de décision au sein d'une entreprise, en simplifiant l'accès à ses données. Superset permet notamment de regrouper les informations fournies par différentes sources, de créer des graphiques interactifs et de les partager sous forme de tableaux de bord. [...]

Conçu pour mutualiser différentes sources de données, Superset gère un très grand nombre de bases de données. Une fois les différentes bases connectées, l'ensemble des tables qu'elles contiennent devient accessible. [...] Les graphiques proposés par Superset sont classes, l'interface Web est très confortable à utiliser, la création de tableaux de bord intuitive et rapide. Superset



va en plus gérer tout seul la cohérence d'un graphique à l'autre, en attribuant la même couleur pour deux mesures identiques.

www.makina-corpus.com

- 1. Comment le logiciel Superset est-il protégé ?
- 2. Le salarié a-t-il un droit sur le logiciel qu'il a créé ?
- 3. Quelles sont les prérogatives reconnues à Airbnb sur ce logiciel ?

TESTEZ VOS CONNAISSANCES



Flashez le QR code pour faire les exercices et réviser les notions essentielles.



liennathan.fr/xn778p

1 La licence d'exploitation d'un logiciel

1. Quelles sont les parties à ce contrat (« licence ») ?
2. À quoi s'engage chacune des parties ? Quel est alors l'intérêt de cette licence ?
3. WZ-Agenda est-il un logiciel libre ou un logiciel propriétaire ?
4. Comment le logiciel objet de cette licence est-il protégé ?

DOC.

Licence du logiciel WZ-Agenda (extraits)



La Société WEEZZ [...], ci-après le Concédant, est l'auteur d'un Logiciel dénommé « WZ-Agenda » consistant en une application web sur support hébergé et destiné à gérer de façon partagée des rendez-vous, plannings, fiches contact, consignes, tâches, messages et ressources. [...]

Le Licencié déclare connaître le Logiciel « WZ-Agenda » qu'il a pu tester gratuitement. [...]

ARTICLE 2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation en mode hébergé du Logiciel par le Licencié et ses Utilisateurs. [...]

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DU CONCÉDANT

4.1 Accès du Licencié au Logiciel

Le Concédant s'engage par la présente à fournir au Licencié et à ses Utilisateurs un accès sécurisé au Logiciel depuis tout ordinateur, quel qu'en soit le système d'exploitation, à condition toutefois qu'il dispose d'une connexion à Internet fiable et qu'il soit équipé d'un navigateur Internet récent [...].

4.2 Accès du Licencié et des Utilisateurs aux données les concernant

[...] Le Concédant s'engage à fournir au Licencié un accès individuel et sécurisé au Logiciel par mot de passe pour lui permettre de consulter les seules informations le concernant. En outre, cet accès permettra au Licencié de créer des accès individuels et sécurisés au Logiciel par mot de passe pour ses Utilisateurs. [...]

ARTICLE 6. PRIX DE LA LICENCE

La rémunération de la présente Licence est constituée en fonction du nombre d'agendas en service et de l'offre sélectionnée par le Licencié pour chaque agenda. Le calcul de cette rémunération est établi sur une base tarifaire payable par mois. [...]

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est clairement entendu que le Concédant est et demeure le titulaire exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur le Logiciel, les méthodologies employées, les spécifications et sur tous développements futurs du Logiciel. Le Concédant est seul habilité à utiliser, reproduire, diffuser, divulguer, modifier ou adapter ces éléments. [...]

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du Logiciel, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse du propriétaire du Logiciel est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Il en est de même des bases de données figurant, le cas échéant, sur le Logiciel. [...]

www.wz-agenda.com

2 Nom de domaine, logiciel et marque

1. Expliquez les faits à l'origine du litige.
2. Repérez les différentes actions en justice intentées par POWERON en les rattachant à chaque actif immatériel en cause dans cette affaire.
3. Retracez la procédure jusqu'à la Cour d'appel.
4. Expliquez la solution rendue par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

DOC. Arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence du 27 mai 2021 (extraits)

FAITS ET PROCÉDURE

La société POWERON, créée en 2008 et ayant pour activité l'édition, le développement, le conseil et la vente de produits et services liés à l'internet, a exploité à compter de juillet 2011 un logiciel dénommé «LicenceTobill» destiné à l'établissement et la gestion des facturations. Elle a fait enregistrer le nom de domaine www.licencetobill.com du 25 juillet 2011 au 23 juillet 2014, date à laquelle l'enregistrement n'a pas été renouvelé. Le 22 juillet 2014, messieurs S R et O M, associés de la société POWERON, ont créé la société SUBSCRIPTION TECH spécialisée dans la programmation informatique. Le 25 juillet 2014, Monsieur M a obtenu la réservation [du] nom de domaine www.licencetobill.com. La société SUBSCRIPTION TECH a déposé le 27 octobre 2014 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle la marque verbale LicenceToBill. [...]

Par acte en date des 5 et 6 janvier 2016, la société POWERON a fait assigner la société SUBSCRIPTION TECH, Monsieur R et Monsieur M devant le tribunal de grande instance de MARSEILLE en contrefaçon de logiciel, en annulation de la marque LicenceToBill, [en transfert du nom de domaine] et en concurrence déloyale et parasitaire.

Suivant jugement en date du 21 décembre 2017, [le tribunal a débouté la société POWERON de l'ensemble de ses demandes] [...] [La] société POWERON a interjeté appel de cette décision. [...]

MOTIFS

Sur la titularité et la contrefaçon du logiciel Licence To Bill

La société POWERON, personne morale, invoque sa qualité d'auteur du logiciel Licence To Bill [...] Ni l'entretien filmé accordé par Monsieur R ni une simple

indication sur le profil LINKEDIN de Monsieur M, [...], ni encore le fait que la société POWERON ait assuré la commercialisation du logiciel n'établissent que la société POWERON a été sur l'initiative de la création de cette œuvre [...]. [...] C'est dès lors à bon droit que les premiers juges ont décidé que la société POWERON n'établissait pas la preuve de sa qualité d'auteur [...] sur le logiciel LICENCE TO BILL et en conséquence sa qualité à agir en contrefaçon.

Sur les actes de concurrence déloyale et de parasitisme

Les premiers juges ont [...] rappelé que [...] monsieur M, auteur du logiciel portant l'appellation LICENCETOBILL était parfaitement fondé à demander l'enregistrement de ce nom de domaine le 25 juillet 2014, ledit nom étant libre de droits ; ils ont de même rappelé [...] que les pièces versées aux débats étaient manifestement insuffisantes pour démontrer l'existence de manœuvres imputables aux intimés [*les intimés sont les défendeurs devant la Cour d'appel*] ayant pour but de détourner la clientèle déjà existante et pour effet de désorganiser la société POWERON [...].

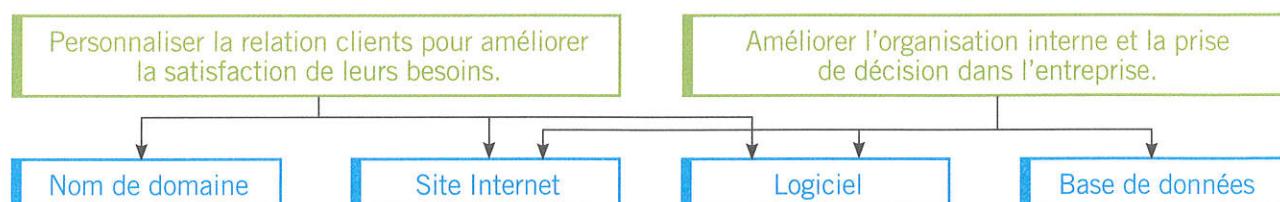
Sur la validité de la marque LICENCE TO BILL

Il n'est ni contesté, ni contestable qu'au jour où la société SUBSCRIPTION TECH a déposé la marque LICENCETOBILL auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, soit le 27 octobre 2014, la société POWERON n'exploitait plus le nom de domaine www.licencetobill.com, dont le renouvellement n'avait pas été demandé à son échéance intervenant le 25 juillet 2014 [...].

PAR CES MOTIFS, LA COUR CONFIRME le jugement du tribunal de grande instance de MARSEILLE en date du 21 décembre 2017 dans l'intégralité de ses dispositions [...]

Les enjeux de la protection des actifs immatériels pour l'entreprise

Actifs immatériels pour l'entreprise = vecteurs d'innovation



Besoin de protection des actifs immatériels de l'entreprise

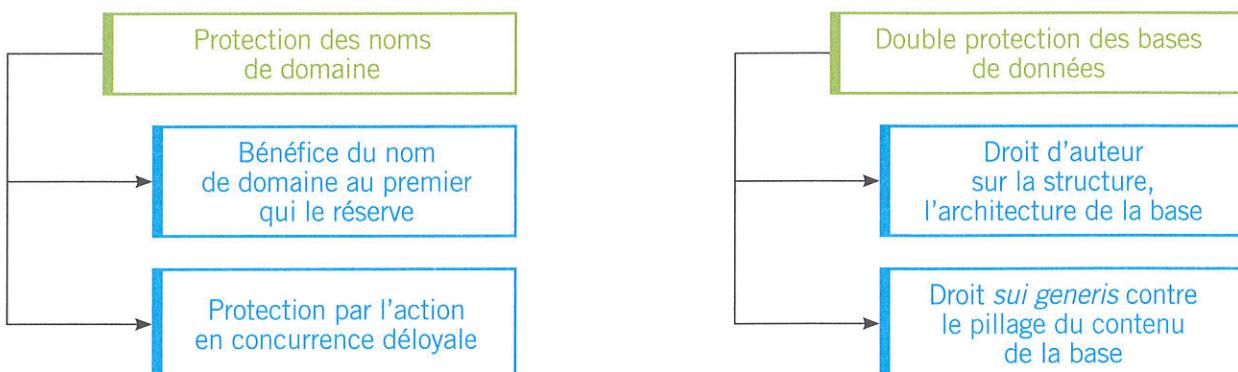


Les modalités juridiques de protection des actifs immatériels

Protection par le droit d'auteur des sites Internet et des logiciels



Protection spécifique des noms de domaine et des bases de données



CONCEPTS

Base de données – Concurrence déloyale – Contrefaçon – Digitalisation – Droit d'auteur – Droit moral – Droit patrimonial – Droit *sui generis* – Logiciel – Nom de domaine – Site Internet